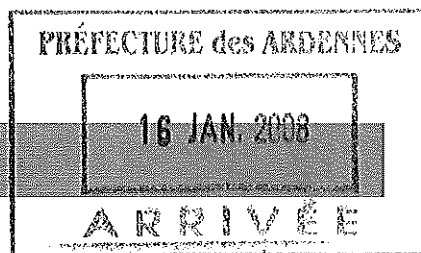




COMITE SYNDICAL



DELIBERATION N°08-01

L'an deux mille huit,
Le 8 janvier, à Sedan

La réunion du 12 décembre n'ayant pas obtenu le quorum, cette deuxième réunion est organisée sans obligation de quorum.

Date de convocation	20 décembre 2007
Nombre de délégués :	
+ Titulaires et suppléants	70 dont 35 titulaires
+ Présents	11
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. François BUSSIERE, M. Sylvain DALLA ROSA, M. Jean-Marie HANIN, M. Jacques JEANTEUR, M. Guy JOSEPH, M. Bruno PILARD, M. Michel PORCELLI, M. Alain ROY, M. François REBOURG, M. Daniel TOURNAY, M. Thibaut VILLEMIN

Objet de la délibération :

Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2008.

- Vu les articles L. 5721-4 et L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget pour l'exercice 2007 adopté par délibération du Comité Syndical n° 07-05 du 7 février 2007,

Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité,

Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre du budget de l'exercice 2007, jusqu'à l'adoption du budget pour l'exercice 2008.

Le Président

Jacques JEANTEUR